LE GUIDE TRANSPORT À LA DEMANDE











ÉDITO DE M. JACQUES LEMAREVice-président en charge des Transports et du Développement Numérique

L'Agglo du Pays de Dreux organise les transports collectifs sur l'ensemble de son territoire. C'est un engagement fort de vos élus locaux que d'apporter une réponse aux questions de mobilité, aussi bien dans nos villes que sur notre vaste territoire rural.

L'Agglo gère et supervise déjà le transport scolaire des élèves de ses 78 communes, soit près de 7 000 enfants et adolescents transportés chaque jour. L'Agglo gère aussi le réseau des lignes régulières de bus Linéad qui dessert Dreux, Vernouillet et Luray.

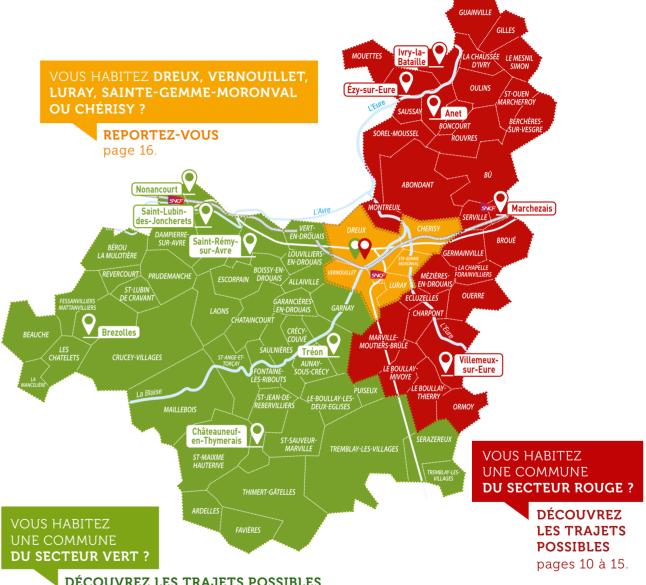
Jusqu'en 2015, l'Agglo proposait également un service de Transport à la Demande (TAD) dans les communes du secteur péri-urbain, à savoir les 16 communes rurales qui étaient membres de l'ancienne Dreux Agglomération. Le service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) desservait l'ensemble des 19 communes de l'ancien périmètre de l'agglomération. Depuis le 2 janvier 2016, nous avons décidé d'élargir cette offre de Transport à la Demande à tous les habitants de l'Agglo, dans les 75 communes qui ne sont pas desservies par les lignes régulières Linéad.

Le Transport des Personnes à Mobilité Réduite, quant à lui, s'adresse aux 78 communes de l'Agglo.

Désormais, sur un simple appel, vous pouvez vous rendre du point d'arrêt le plus proche de chez vous jusqu'à un arrêt du réseau Linéad ou à un point de desserte pré-établi, et ce, pour un tarif unique de 1,90 € par trajet.

Nous vous invitons à vous familiariser, au fil de ces pages, avec votre nouveau « Transport à la Demande » et à prendre connaissance des modalités d'inscription qui vous permettront d'en bénéficier

Ben Swarement



DÉCOUVREZ LES TRAJETS POSSIBLES pages 4 à 9.

• P2 •

MA COMMUNE **EST DANS LE SECTEUR VERT**

LE TAD ME TRANSPORTE VERS UN ARRÊT

des 6 communes de destination du secteur.





Je choisis parmi les horaires d'arrivée et de retour proposés. Valables du lundi au samedi, sauf jours fériés •

▶ HEURES D'ARRIVÉE : 9h45 ou 14h45

▶ HEURES DE RETOUR : 11h15 ou 16h15

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, les trajets se déroulent de l'adresse du domicile vers une adresse au choix sur l'une des 6 communes de destination .

Les trajets internes à une commune sont interdits .

JE REPÈRE MON ARRÊT DE DESTINATION

















MA COMMUNE **EST DANS LE SECTEUR VERT**

LE TAD ME TRANSPORTE VERS L'UN DES 8 ARRÊTS situés à Dreux et Vernouillet.





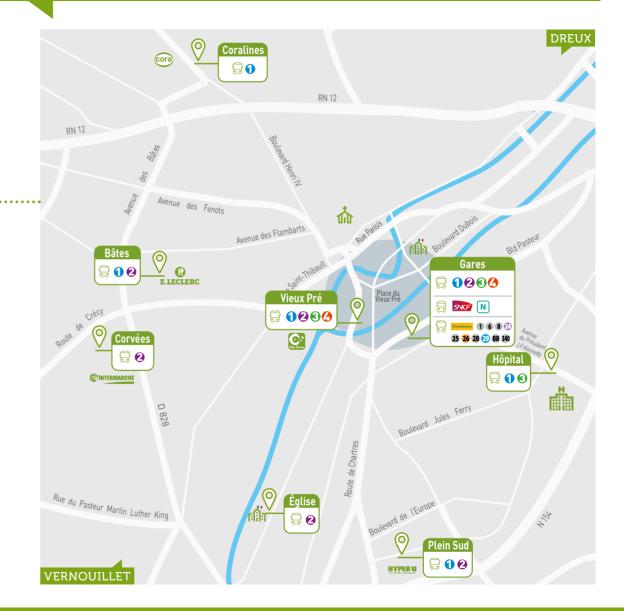
Je choisis parmi les horaires d'arrivée et de retour proposés. Valables du lundi au samedi, sauf jours fériés •

■ HEURES D'ARRIVÉE: 9h15 ou 10h30 ou 14h15 ou 15h30

▶ HEURES DE RETOUR : 10h30 ou 12h00 ou 15h30 ou 17h00

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, les trajets se déroulent de l'adresse du domicile vers une adresse au choix à Dreux ou Vernouillet .

JE REPÈRE MON ARRÊT DE DESTINATION



• P 6

MA COMMUNE **EST DANS LE SECTEUR VERT**

JE CHOISIS L'ARRÊT TAD

le plus proche de chez moi.

ALLAINVILLE

- → Champseru : croisement de la rue Joseph Poulain et de la rue de la Vallée
- ≥ Allainville D4 : arrêt de car situé sur la D4

ARDELLES

≥ Ardelles : 3, rue de l'Église

AUNAY-SOUS-CRÉCY

- Masserville : face au 146, Masserville, sur la D135
- ≥ Mairie : face au 42, Grande Rue
- ≥ Lotissement : arrêt de car situé au 10, avenue des Acacias
- ≥ Le Printemps : face au 159, le Montoir Rouge, sur la D928

BEAUCHE

≥ Clos du Presbytère : face au 2, rue St-Martin

BÉROU-LA-MULOTIÈRE

- ≥ Mairie : face au 2, rue de l'Avre
- ≥ La Guillerie : face au 2, la Guillerie
- ≥ Haut de Bérou : face au 30, rue de Nuisement

BOISSY-EN-DROUAIS

■ Église : face à l'Église, place Alb. François
■ Lotissement : face au 9. rue de Dreux

BOULLAY-LES-DEUX-ÉGLISES

- ≥ Mondétour : face au 20, rue des Champereaux
- → Paincuit : au croisement de la rue Claye et de la rue Louis-François Dupont
- ▲ Le Boullay-les-Deux-Églises : face au 1, rue Ménillet

BREZOLLES

- ▲ Ancienne Gare : rue du Tramway
- ≥ Rue de la Ferté : face au 6, rue de la Ferté
- ≥ Centre : arrêt de car situé au 4, rue St-Jean

CHÂTAINCOURT

- Neuville-les-Bois : face au 14, route des Moissons
- Boutaincourt : face au 14, chemin des Petits Fonds
- → Groslières : au croisement du chemin des Guimbelettes et du sentier de la Petite Bruyère
- 🔰 Chataincourt : 6, rue de l'Église

CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

≥ Durolens : arrêt de car situé au 6, rue Durolens

CRÉCY-COUVÉ

- ≥ Clos du Jardinier : face au 4. chemin de la Fontaine au Rov
- → Château d'eau : 3. rue de l'Ancien Château
- Les Marronniers : arrêt de car situé
 Place des Marronniers

CRUCEY-VILLAGES

- Crucey : 1, rue du Moulin
- ≌ Mainterne : devant l'Église

DAMPIERRE-SUR-AVRE

- → Godeneval : face au 4, route de Notre-Dame-des-Puits
- Badainville : devant le panneau Badainville sur la route de Prudemanche
- ≥ Sotteville : face au 15, route de l'Éclache
- ≥ Château d'Eau : chemin du Château d'Eau

ESCORPAIN

- ≥ Les Authieux : 2, route de Champillon
- ≥ Centre : face au 10, rue de l'Église
- ≥ Église : arrêt de car situé face à l'Église
- Nomainvilliers : au croisement de la rue des Petits Prés et la rue du Clair Bois

FAVIÈRES

- Le Rouvray : face au 14, route de la Boulaye
- Favières : place Maurice Deschamps

FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS

- ≥ Mattanvilliers : face au 7, rue du Calvaire
- ≥ Marmionnerie : face au 6, rue de Beauvilliers
- ⇒ Fessanvilliers : face au 9, rue de la Mairie

FONTAINE-LES-RIBOUTS

- ¥Église : arrêt de car situé à côté de la Mairie
- Boutry : place du Calvaire

GARANCIÈRES-EN-DROUAIS

- ≥ Centre : face au 33, Grande Rue
- Lotissement : croisement de la Grande Rue et Impasse Eugène Boullay

GARNAY

- Mairie : face au monument aux Morts situé 10, rue de la Blaise
- ù Chambléan : rue de la Mare à la Bonnette
- ≥ Lotissement : au croisement de la rue des Primevères et de la rue de Dreux

LA MANCELIÈRE

- ▲ La Mancelière : devant l'Église
- ≥ Montmureau : arrêt accolé à la Mairie

LAONS

- 🔌 Église : rue du Bourg Neuf, à côté de l'Église
- 🔌 Mauperthuis : arrêt de car situé rue Mauperthuis
- ≥ La Villedieu: croisement de la Villedieu et D322

LES CHÂTELETS

- Magny: face au 5, rue du Vieux Pont
- Mairie : au croisement de la rue de la Mairie et de la rue de l'Église

LOUVILLIERS-EN-DROUAIS

≥ Centre : 4, rue Saint-Rémy

MAILLEBOIS

- Chennevières : place des Marronniers, au stop avec la D939
- Mairie : face au 19, rue Hubert Latham
- 🔰 Blévy : arrêt de car situé sur la place de l'Église

NONANCOURT

- ≥ L'Espérance : 3, quai de l'Espérance
- ≥ Hôtel de Bretagne : face au 8, rue Hyppolite Lozier
- 🔰 Victor Hugo : 4, rue Grande

PRUDEMANCHE

- ≥ La Bouverie : face au 1, rue des Petites Bruyères
- > Prudemanche : face au 5, rue du Vieux Moulin
- ≥ La Métairie : 4, rue des Petits Prés

PUISEUX

≥ Puiseux : abri situé Place des Tilleuls

REVERCOURT

≥ Revercourt : devant l'Église

SAINT-ANGE-ET-TORCAY

- → Torçay : croisement de la rue de la Blaise et rue de la Mairie
- 🔰 Groslu : face au 3, Route des Pélerins
- ≥ Le Tartre : face au 3, rue du Château d'Eau
- ≥ Saint-Ange : face au 6, rue de la Laiterie

SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS

≥ St-Jean-de-Rebervilliers : Place St-Jean

SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT

≥ Saint-Lubin-de-Cravant : 7, rue des Marnières

SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

- ▶ Poste : 10, rue de la Baronnie
- ≥ Haut Vrissieul : 2, rue Charles Renard
- ⇒ Les Landes : face au 27, rue des Landes
 ⇒ Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chapeau des Roses

 → Chapeau des Roses : 12, rue du Chape

SAINT-MAIXME-HAUTERIVE

- ≥ Saint-Léonard : 4, route de la Chapelle
- Chappé : face au 6, route de Châteauneuf
 Hauterive : 1, route de la Pyramide
- ≥ St-Maixme-Hauterive : parking de l'Église

SAINT-RÉMY-SUR-AVRE

- 🔰 10 Arpents : face au 48, rue de la Gare
- ≥ Centre : 9, rue de Verdun, à côté du théâtre
- → Impasse de la Peluche : arrêt de car situé sur la N12 à proximité du rond-point, sens St-Rémy-sur-Avre vers Dreux
- Le Plessis Saint-Rémy RN12 : arrêt situé au 65 N12, dans le sens Dreux vers Saint-Rémy-sur-Avre
- ≥ Cité Américaine Le Vallon : face au 8, avenue du Général Leclerc
- ¥ Vieux Pont : au croisement de la rue de Nonancourt et de la rue des Caves

SAINT-SAUVEUR-MARVILLE

- ≥ Bigeonnette : 2, rue de la Garenne
- ≥ St-Sauveur : croisement rue de la Mairie et rue de l'Église
- ≥ La Touche : 2. rue de Villiers
- ≥ Levasville : croisement de la rue de l'École et le Chemin du Moulin
- Marville-les-Bois : abri-voyageur situé face au 20, rue Croix Villemeux Marville

SAULNIÈRES

- Morvillette : face au 12, route de Dreux
- ≥ Mairie : arrêt de car situé face à la Mairie
- ¥ Éalise : 5. route de la Fontaine
- ≥ Les Bretonnières : face au 25, rte de Châtaincourt

SERAZEREUX

- ≥ ZA Vallée du Saule : arrêt situé près du Motel du péage sur la D854, longeant la RN154
- ≥ Le Péage RN154 : arrêt de car, rue du 15 août 1944, sur D854

THIMERT-GATELLES

- ≥ Le Mage : 12, rue de la Pompe le Mage
- ≥ Église : arrêt de car au 9, rue de Chartres
- ≥ Saint-Laurent : face au 36, Grande Rue
- Affonville D-939 : arrêt de car sur la D939 au niveau d'Affonville

TREMBLAY-LES-VILLAGES

- ⇒ Achères : arrêt situé au 1, rue du Vidame
- → Tremblay-les-Villages : place de l'Église
- → Chêne Chenu : arrêt situé au croisement de la rue d'Écublé et de la rue de la Mairie
- 🔌 Bilheux Sentier : face du 17, rue du Prieuré
- Bilheux Prieuré : arrêt situé rue des Sentiers

TRÉON

- NRD-928 : face au 177 rue de Châteauneuf
- ⇒ Fortisle Centre : face au 12, rue St-Fortuné
- ➤ Fortisle Silo : près du Clos Liefard, sur la D135.2
- ≥ Salle des fêtes : devant la salle des fêtes, située Grande Rue

VERT-EN-DROUAIS

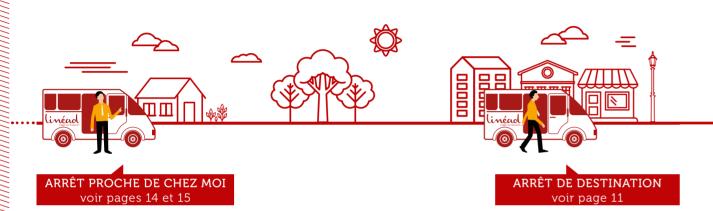
- Mairie : arrêt situé au 37, rue Charles Waddington, devant la Mairie
- Le Luat-sur-Vert : arrêt situé au croisement de la rue Lucien Peau et de la Route de Dreux
- ≥ Le Plessis-sur-Vert Lotissement : abri situé rue des Tourterelles
- ▲ Le Plessis Centre : face au 32, rue de la Pommeraie

• P 8

MA COMMUNE EST DANS LE SECTEUR ROUGE

LE TAD ME TRANSPORTE VERS UN ARRÊT

des 5 communes de destination du secteur.





Je choisis parmi les horaires d'arrivée et de retour proposés. Valables du lundi au samedi, sauf jours fériés.

▶ HEURES D'ARRIVÉE : 9h45 ou 14h45

▶ HEURES DE RETOUR : 11h15 ou 16h15

■ GARE DE MARCHEZAIS : arrivée à 8h55 et retour à 17h30

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, les traiets se déroulent de l'adresse du domicile vers une adresse au choix sur l'une des 6 communes de destination . Les trajets internes à une commune sont interdits .

JE REPÈRE MON ARRÊT DE DESTINATION



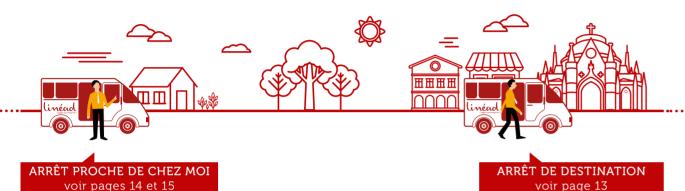






MA COMMUNE EST DANS LE SECTEUR ROUGE

LE TAD ME TRANSPORTE VERS L'UN DES 8 ARRÊTS situés à Dreux et Vernouillet.





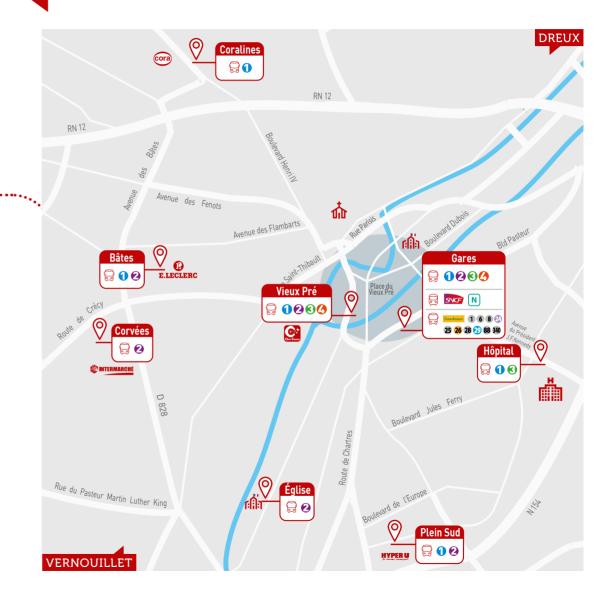
Je choisis parmi les horaires d'arrivée et de retour proposés. Valables du lundi au samedi, sauf jours fériés

№ HEURES D'ARRIVÉE: 9h15 ou 10h30 ou 14h15 ou 15h30

№ HEURES DE RETOUR: 10h30 ou 12h00 ou 15h30 ou 17h00

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, les trajets se déroulent de l'adresse du domicile vers une adresse au choix à Dreux ou Vernouillet .

JE REPÈRE MON ARRÊT DE DESTINATION



MA COMMUNE **EST DANS LE SECTEUR ROUGE**

JE CHOISIS L'ARRÊT TAD

le plus proche de chez moi.

ABONDANT

- ≥ Brissard : face au 21, rue de Dreux
- ≥ Château : 1, rue du Point du Jour
- 🔰 Mairie : arrêt de car situé au 9, Grande rue
- ≥ La Croix de Vignes : face au 12, rue de la Croix des Vignes
- **¥** Les Loges : 13, rue de la Halerie

ANET

- ≥ Château : 3, place du Château
- ≥ Le Pérou : face au 4, Route d'Oulins
- ≥ Lotissement Longues Hautes : arrêt de car situé au 668, route d'Oulins
- Mairie : face à la Mairie,22, rue Diane de Poitiers

BERCHÈRES-SUR-VESGRE

- ≥ La Ville l'Évêque : face au 2, rue des Millerus
- à Église : arrêt de car situé place de l'Église

BONCOURT

■ Boncourt : face au 2, route d'Anet

BOULLAY-MIVOYE

- ≥ Mairie : arrêt de car situé devant la Mairie
- ▶ Fonville : face au 10, rue des Marnerons

BOULLAY-THIERRY

- ≥ Mairie : devant la Mairie, 2, rue du Vieux Puits
- ≥ Minières : 3, rue des Fontaines

BROUÉ

- ≥ Marolles : 5, rue de la Gare
- ≥ Broué : abri-voyageur situé au 9, rue St-Martin

ΒÛ

- → Poste : arrêt de car situé au 13, place des Halles, près de la Poste
- Saint-Antoine : arrêt de car situé au 2, rue de la Procession
- Les Vignes : arrêt de car au croisement de la rue des Vignes et de la rue de la Tour
- Bois Verdrie : abri-voyageur situé au 5, rue du Bois Verdrie
- Les Noblets : abri-voyageur situé à proximité du 24, route de Berchères
- Les Duveaux : au croisement de la route de Berchères et de la rue des Toutains
- **3** Les Druyers : face au 12, rue des Druyers
- ≥ Monument : 4, rue de la République

CHARPONT

- RD-929 : face au 40, rue du Général de Gaulle
- **≌** Église : face au 10, route des étangs
- Rue de la Mahonnerie : au croisement du chemin des Sablons et du chemin de la Mahonnerie
- Cimetière : face au 11 route des Sablières

ECLUZELLES

≥ Jean Moulin : 19, rue Jean Moulin

ÉZY-SUR-EURE

- D-143 : arrêt de car situé face au 52, rue André Tremblay
- Salle des fêtes : arrêt de car situé face au 8. boulevard Gambetta
- ≥ Centre: face au 7, rue Maurice Elet

GERMAINVILLE

■ Germainville : abri-voyageur situé face au 15, Grande Rue

GILLES

¥Église : arrêt de car situé Grande Rue, près de l'Église

GUAINVILLE

- ¥ Fumeçon : face au 10, rue de la Gare
- ≥ Centre : abri-voyageur à côté de la Mairie
- ≥ Les Bertaux : face au 10, les Bertaux

IVRY-LA-BATAILLE

¥Église : arrêt de car situé au 1, rue de la Sence

LA-CHAPELLE-FORAINVILLIERS

■ Chapelle-Forainvilliers : arrêt de car situé rue de Broué, à côté de l'Église

LA-CHAUSSEE-D'IVRY

- Gâtines Rouges : abri-voyageur situé rue d'Anet, à proximité du rond point
- ≥ Centre : face au 68, rue d'Anet
- ¥École : face au 538, rue de Pacy

LE-MESNIL-SIMON

- ▶ Place de l'Abreuvoir : place de l'Abreuvoir
- **¥** Le Haut Arbre : 103, rue du Marronnier

MARCHEZAIS

■ Gare Marchezais-Broué : à côté du parking de la gare, place de la Madeleine

MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ

- ¥ Vigny : arrêt de car situé au 5, rue des Lilas
- → Jardins d'Imbermais : à l'entrée des Jardins d'Imbermais
- Imbermais : abri-voyageur au croisement de la rue Brequeville et de la rue des Grès
- Marville-Moutiers-Brûlé : arrêt de car face au 10, route Nationale
- ≥ La Vovette : face au 11, route de Blainville
- Blainville : abri-voyageur situé face au 3, rue de Dreux, à côté du château d'eau

MÉZIÈRES-EN-DROUAIS

- Mairie : face au 6, rue de la Mairie
- ≥ Marsauceux : face au 5, rue de Mézières

MONTREUIL

- ≥ Cocherelle : face au 10, rue de St-Georges
- ¥ Fermaincourt : face au 11, rue d'Anet
- Cussay : arrêt de car situé sur la D16.1 à hauteur de Cussay

MOUETTES

Mairie : arrêt de car situé au 2, route de la Houssaye

ORMOY

≥ Ormoy : 1, rue de l'Église

OUERRE

- ¥ Mérangle : 9, rue Grande Rue
- ▶ Prémont : face au 29, rue du Château
- Ouerre : face au 4, rue Grande Rue, derrière l'Église
- → Pré : au croisement de la rue de Loiselle et de la Mare Martine
- ▶ Fontaine : face au 3, rue de Saint-Rémy
- Côte de Ouerre : au croisement de la rue Saint-Vincent avec la rue de Prémont

OULINS

- ≥ Le Gleffien : face au 16. rue du Gleffien
- **≥** La Cordelle : face au 28, route de la Cordelle
- ≥ Mairie : 22, route de Mantes
- → Gâtines d'Oulins : arrêt de car au 6, poteau des Gâtines

ROUVRES

- Mairie : arrêt de car situé Grande Rue à côté de l'Église
- Basses Lisières : abri-voyageur situé face au 2. route de la Sellerie
- ≥ Les Nonnains : place des Nonnains
- ≥ La Ronce : aux Quatorze Arpents
- ≥ Hautes-Lisières : face au 7, rue de la Mare
- ▲ Le Pommier des Bois : à l'entrée du Pommier de Bois sur la route de Bû

SAINT-OUEN-MARCHEFROY

- ¥Église : face au 25, rue du Lavoir
- ≥ Marchefroy: 2, rue du Paradis
- ➤ Fontaine Richard : au croisement de la rue des Tuileries et de la D115

SAUSSAY

- ≥ Les Marronniers : face au 37, rue de Sorel
- ≥ Les Haas : face au 40, rue du Centre
- ≥ Rue d'Anet : 48. rue d'Anet
- ≥ Rue des Tilleuls : face au 14. rue de Sorel

SERVILLE

≥ Serville : 2, Grande Rue



SOREL-MOUSSEL

- > Pont de Fer : arrêt de car situé rue du Pont de Fer, près du croisement avec la route de Bû
- ≥ Le Ranch : face au 6, rue de Moussel
- ≥ École : arrêt de car situé devant l'école,
- → Haut de Sorel : arrêt de car situé face au 5. route de la Croix de Sorel
- ≥ Moussel : arrêt de car situé au 57, route d'Anet
- ⇒ La Ferme Ficelle : face au 11, route de Dreux ⇒ Les Christophes : au 6-8. route de Bû

VILLEMEUX-SUR-EURE

- Charles de Gaulle : arrêt de car situé face au 55. Grande Rue
- ≥ Bibliothèque : 6. rue du Chemin Latéral
- Les Lvs : 111. Grande Rue
- Le Mesnil-Ponceau : au croisement de la rue d'Anet et de la rue des Passerelles
- 🄰 Mauzaize : 31, rue des Marnières
- **≌** Cherville : rue de la Vallée d'Orange



• P 14 •

J'HABITE L'UNE DES COMMUNES SUIVANTES

DREUX, VERNOUILLET, LURAY, SAINTE-GEMME-MORONVAL OU CHÉRISY.





Sur ces 5 communes, le service est réservé aux Personnes à Mobilité Réduite. Le TAD me transporte depuis mon domicile à l'adresse et à l'heure de mon choix, du lundi au samedi, sauf jours fériés

№ DÉPART AU PLUS TÔT : 8h20

▶ RETOUR AU PLUS TARD : 17h40

JE RÉSERVE MES TRAJETS

J'APPELLE AU N°Cristal 0970 820 621

APPEL NON SURTAXE





Pour des trajets d'adresse à adresse : réservés aux Personnes à Mobilité Réduite. Je m'inscris en complétant le bulletin d'adhésion page 21.



ù Le centre de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf jours fériés ■

⇒ Je peux réserver un trajet jusqu'à la veille avant 17h⁽²⁾

Je peux réserver plusieurs trajets à la fois •

• P 17 •

JE SUIS LES CONSEILS

POUR BIEN VOYAGER

avec le TAD.

J'achète mon ticket à bord du minibus à l'unité (1,90€), ou par carnet de 10 (19,00€) ■

Pour un déplacement aller et retour, je dois utiliser 2 tickets. Les personnes qui m'accompagnent doivent également acheter un ticket, mais les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement. Je ne peux pas utiliser mon ticket TAD dans les cars Transbeauce ou dans les bus Linéad





Je signale l'annulation d'un trajet au plus tard la veille avant 17h 🔹



En cas d'annulations répétées en dehors des délais prévus, mon adhésion pourrait être résiliée

Je peux être accompagné par deux personnes de mon choix. Il suffit de le préciser à la réservation, en signalant la présence d'enfants en bas âge





Je ne peux pas modifier mon trajet

le jour même en m'adressant

au Conducteur •

Les horaires de prise en charge sont donnés par la centrale de réservation avec une marge de plus ou moins 5 minutes. Le conducteur ne peut pas attendre au-delà de l'horaire prévu

Le centre de réservation peut me rappeler la veille d'un trajet pour modifier l'heure de prise en charge

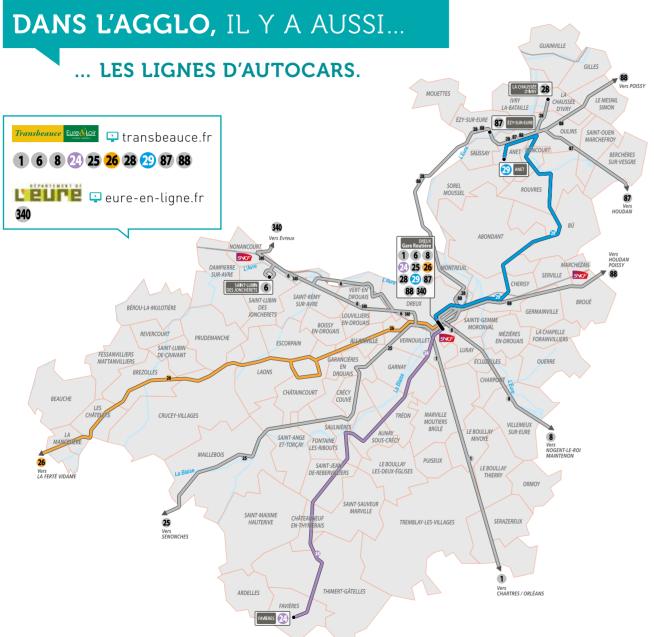


Le conducteur peut m'aider à monter et descendre du minibus. En revanche, il n'est pas autorisé à m'accompagner dans les bâtiments ou à mon domicile •









JE COMPLÈTE MA DEMANDE D'ADHÉSION

POUR RÉSERVER DES TRAJETS D'ADRESSE À ADRESSE.

Ce formulaire d'inscription est destiné Si nécessaire, indiquez le représentant aux Personnes à Mobilité Réduite pour légal de l'adhérent, à contacter en cas de besoin : bénéficier de trajets du domicile vers une adresse au choix. Je joins à ma demande Prénom: une copie de ma Carte d'Invalidité ou de l'Attestation de classement Nom: A.G.G.I.R. 1 à 5. ≥ l'attestation complétée par mon médecin traitant (voir au verso). Madame o Mademoiselle o Monsieur o Prénom · Je certifie l'exactitude des informations Nom: fournies et j'accepte les conditions Adresse · générales du service. Nous sommes le : Ville: Signature: Code postal : Date de naissance :

¥ ET HOP! EXPÉDIEZ LE TOUT À...



Keolis Drouais • 15, impasse de la Rabette • 28100 Dreux

Vous pourrez réserver vos premiers trajets 7 jours après la date d'envoi du dossier d'adhésion (hors problème d'acheminement postal ou dossier incomplet) ■

ATTESTATION DU MÉDECIN TRAITANT

POUR DES TRAJETS

d'adresse à adresse.

Linéad propose un service de transport à la demande (TAD) accessible aux Personnes à Mobilité Réduite qui ne peuvent pas emprunter les lignes régulières. Cette attestation permet de confirmer la nécessité de transports d'adresse à adresse, à bord d'un minibus adapté ; elle doit être complétée et signée par le médecin traitant du demandeur au regard de sa situation médicale.

Compte tenu de la situation médicale du demandeur, je certifie qu'un transport d'adresse à adresse en minibus adapté est nécessaire.	o Oui	o Non
Le demandeur doit-il être obligatoirement accompagné dans ses déplacements ? Les conducteurs Linéad ne peuvent en aucun cas accompagner les personnes dans les lieux de destination y compris le domicile.	o Oui	o Non
Le demandeur se déplace-t-il en fauteuil roulant manuel ?	o Oui	o Non
Le demandeur se déplace-t-il en fauteuil roulant électrique ?	o Oui	o Non
Le demandeur se déplace-t-il avec des cannes d'appui ?	o Oui	o Non
Le demandeur a-t-il des troubles de l'audition ?	o Oui	o Non
Le demandeur a-t-il des troubles de la vision ?	o Oui	o Non
Le demandeur se déplace-t-il avec un chien guide ?	o Oui	o Non

Y a-t-il d'autres choses a savoir pour bien organiser les transports ? (ne pas mentionner d'information à caractère médical confidentielle).	Signature et cachet du médecin traitant du demandeur :
Nous sommes le :	

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

AU 1^{ER} JANVIER 2016.

> DESCRIPTION DU SERVICE

Le Transport à la Demande Linéad (TAD) est un service disponible sur les communes de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le service est accessible sur réservation préalable.

Le transport est assuré à partir de points d'arrêts.

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, le transport est assuré d'adresse à adresse.

Le service fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés). Les trajets ont lieu à des horaires prédéfinis.

N CONDITIONS D'ADHÉSION

L'accès au service est soumis à une adhésion préalable, sur simple appel téléphonique auprès de la centrale de réservation. Cette adhésion est gratuite et sans limite de durée.

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, le demandeur doit adresser à Keolis Drouais le formulaire d'adhésion complété avec :

- une copie de la Carte d'Invalidité ou de l'attestation de classement A.G.G.I.R. 1 à 5.
- l'attestation complétée par le médecin traitant.

Le demandeur pourra réserver des déplacements au plus tôt 7 jours ouvrés après la date d'envoi du dossier d'adhésion (hors problème d'acheminement postal ou dossier incomplet).

En l'absence de réservation pendant un an, l'adhésion est automatiquement résiliée. Dans ce cas une nouvelle demande doit être effectuée dans les mêmes conditions qu'une première inscription.

L'adhérent est tenu d'informer Keolis Drouais des changements de ses coordonnées.

Keolis Drouais décline toute responsabilité pour les adhérents ayant une obligation d'accompagnement spécifiée par leur médecin traitant.

■ RÉSERVATIONS

Chaque déplacement doit être préalablement réservé auprès d'une centrale téléphonique.

La réservation est possible du lundi au vendredi,

de 14 jours à la veille du déplacement souhaité avant 17h00 (pour un déplacement le lundi la réservation doit intervenir au plus tard le vendredi avant 17h00; dans le cas d'un transport suivant un jour férié, la réservation doit être effectuée le dernier jour ouvré avant le jour férié).

Le client doit indiquer, la date de son déplacement, son arrêt ou son adresse de départ et d'arrivée, son heure de départ et d'arrivée souhaitée, le nombre de personnes accompagnantes [maximum deux].

En appelant la centrale de réservation, il est possible de réserver plusieurs trajets en une seule fois

La présence d'enfants en bas âge doit être signalée à la réservation.

Toute annulation doit être signalée au plus tard la veille du déplacement avant 17h00.

Les horaires de prise en charge peuvent être modifiés en cas de groupage. Dans ce cas, la centrale de réservation confirme l'horaire définitif par téléphone, au plus tard la veille du déplacement.

Les réservations sont acceptées dans la limite des capacités du service.

अ DÉROULEMENT DU TRAJET

L'adhérent est tenu de se présenter au point d'arrêt ou à l'adresse 5 minutes avant l'heure confirmée par la centrale de réservation. Le conducteur ne pourra attendre au-delà de l'horaire défini.

Le conducteur peut aider les clients à accéder au véhicule, mais il n'est pas autorisé à accompagner les personnes dans les bâtiments ou à répondre à toute autre demande, quel qu'en soit le motif.

Keolis Drouais est seul responsable de l'élaboration des itinéraires. La réservation ne peut en aucun cas être modifiée le jour du déplacement (horaire ou itinéraire).

➡ TITRE DE TRANSPORT

Le service est accessible avec des titres spécifiques aux tarifs et conditions en vigueur de la grille tarifaire Linéad.

Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement.

Les tickets TAD ne permettent pas les correspondances avec les autres lignes du réseau Linéad.

Les titres de transport sont vendus à bord des véhicules ou à l'Agence Linéad.

Tout déplacement doit être acquitté dès la montée dans le véhicule.

Le client doit conserver son titre de transport validé pendant tout le trajet.

Tout accompagnateur doit s'acquitter d'un titre de transport au tarif en vigueur.

Toute fraude constatée est passible des indemnités forfaitaires prévues par le Règlement d'Exploitation Linéad

Aucun remboursement du titre de transport ne peut être accepté, quel que soit le motif invoqué.

■ RÉSILIATION DE L'ADHÉSION

L'adhésion peut être résiliée à l'initiative de Keolis Drouais, pour un des motifs suivants :

- en cas de fraude constatée.
- en cas de trois annulations hors délais ou de non présentation à l'heure de réservation,
- en cas de non-respect des dispositions du Règlement d'Exploitation.

Keolis Drouais se réserve le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un client ayant fait l'objet d'une résiliation.

■ DISPOSITIONS DIVERSES

Toute correspondance doit être adressée à Keolis Drouais, 15 impasse de la Rabette, 28100 Dreux.

Les données nécessaires à l'adhésion sont obligatoires pour la gestion du dossier.

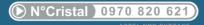
Elles sont destinées exclusivement à Keolis Drouais. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/1978, vous disposez du droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en contactant par courrier : Keolis Drouais, 15 impasse de la Rabette, 28100 Dreux.



• P 22 •



TRANSPORT À LA DEMANDE



Lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

AGENCE LINÉAD

Gare Routière, Place de la Gare, 28100 Dreux

Accès par les lignes 1, 2, 3, 4 - Arrêt : Gares

Lundi de 7h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00. En juillet et août, lundi au vendredi de 13h30 à 19h00.





